

N° 18DL2023 : SECOURS EXCEPTIONNEL : Participation facture EDF

Monsieur MARSAND expose qu'il y a lieu d'accorder une aide exceptionnelle à Madame domiciliée à FUMEL. Madame a de petites ressources et doit faire face à de nombreux frais. Son compagnon, Monsieur est sous appareil respiratoire.

Le montant total de la facture est de 962.20 euros. L'assistante sociale du Centre Médico Social de Fumel a déposé une demande de FSL avec aide préventive qui est en cours d'instruction.

Monsieur Marsand Propose d'accorder à cette habitante de la commune une aide exceptionnelle de 100 euros qui sera versée directement au fournisseur d'énergie.

***Après avoir entendu cet exposé,
la Commission Administrative,***

1°) décide d'accorder l'aide exceptionnelle de 100 euros afin d'aider cette personne.

2°) précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Art. 656 8 du Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'action sociale.

3°) constate que la présente délibération a été adoptée 16 voix pour.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage : 19 juillet 2023

Télétransmission : 19 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme

Fumel le 18 juillet 2023

Chantal Brel

Secrétaire de séance



Jean-Louis Costes

Maire de Fumel



Président du C.C.A.S.